



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE ST JULIEN EN BORN
Séance du 4 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 10 – 2 pouvoirs
Date de la convocation : 28 février 2022

L'an **deux mille vingt deux et le quatre avril à 16 h 30,**

La Commission du CCAS de ST JULIEN EN BORN, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gilles DUCOUT, Maire,**

Présents : M DUCOUT, Mme MORESMAU, Mme BAYLE, Mme LARTIGUE, Mme MALATRAY, M NAVARRO, M VIGNES, Mme SOURGENS, M MAZIERE,

Absents : M MAUBOURGUET,

Excusés : Mme DENIBAUD, Mme MORA, Mme AUTEFAGE

Pouvoirs : Mme MORESMAU (pouvoir de Mme DENIBAUD), M MAZIERE (pouvoir de Mme MORA)

Mme SOURGENS a été désignée comme Secrétaire de séance

20220404-004
BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil d'administration du CCAS de la Commune de ST JULIEN EN BORN,

Après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses 372 395,86

Recettes 372 395,86

Fonctionnement

Dépenses 87 476,40

Recettes 87 476,40

Pour extrait certifié conforme,
ST JULIEN EN BORN, le 5 avril 2022
Le Président du CCAS,

Gilles DUCOUT



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. »